



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Gestion des sargasses inefficace, à revoir

Question écrite n° 7232

Texte de la question

M. Marcellin Nadeau attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre des outre-mer, sur le rapport de la chambre régionale et territoriale des comptes (CRTC) des Antilles et de Guyane sur la gestion communale des sargasses au Vauclin, commune côtière du sud de la Martinique. Ce document souligne de graves lacunes organisationnelles et financières. S'intéressant aux plages et à la ville littorale du Vauclin mais pouvant être étendu à la quasi totalité des communes de l'île, il met en évidence un problème majeur : l'invasion des sargasses, ces algues brunes toxiques et envahissantes perturbent fortement l'écosystème local et pénalisent tout aussi bien les riverains que l'activité économique, notamment touristique et les finances des communes virtuellement seules à traiter cette catastrophe naturelle. Le rapport de la chambre des comptes met en exergue en effet l'absence « d'une stratégie élaborée de lutte contre la pollution ». Les communes ne disposant d'aucun moyen, l'État a bien en partie financé les opérations de ramassage des sargasses mais sans réel suivi ni encadrement des associations qui réalisent ces collectes. Le rapport souligne aussi une absence d'information et de protection de l'environnement en dépit de « plans sargasses » répétés mais tous autant inefficaces. Mais outre la problématique des sargasses, le rapport pointe la dommageable dégradation des finances communales et la très faible indemnisation des victimes. Il lui demande en conséquence s'il compte mettre en œuvre une vraie politique de lutte contre les sargasses à brève échéance.

Texte de la réponse

La prévention et la lutte contre les échouages des algues sargasses dans les Antilles françaises font l'objet d'un engagement résolu de l'Etat depuis une dizaine d'années. Après la mise en oeuvre de mesures d'urgence et d'un premier plan pluriannuel entre 2018 et 2021, un deuxième plan quadriennal intégrant également la problématique du traitement et de la valorisation des sargasses a été lancé en 2022 pour un montant total de 36 millions d'euros. Dans ce cadre, l'Etat a consacré en 2024 plus de 6 millions d'euros au profit d'une stratégie globale alliant collecte en mer, collecte sur terre et accompagnement sanitaire. Si les communes, au titre de leur pouvoir de police, doivent bien entendu rester au coeur de cette stratégie, elles ne portent en réalité qu'une part marginale de son financement. C'est précisément ce qu'indique le rapport de la Chambre régionale des comptes que vous évoquez. A titre d'exemple, l'Etat a financé intégralement la centaine d'engins qui équipe aujourd'hui les collectivités martiniquaises. Ce rapport, ainsi qu'un second consacré aux sargasses, souligne en ce sens que la Martinique a en particulier pu compter sur « l'action déterminante » des ateliers chantiers d'insertion de collecte des sargasses sur terre, et sur une « stratégie innovante et sans équivalent de collecte des algues sargasses en mer ». Pour autant, face aux échouages massifs constatés depuis le début de la saison, le dispositif de lutte contre les sargasses doit poursuivre sa montée en puissance, dans un copilotage entre l'Etat et des collectivités au sein du groupement d'intérêt public créée en juillet 2023. Le Premier ministre a ainsi annoncé lors du comité interministériel de la mer (CIMER) du 26 mai 2025 le lancement d'un troisième plan qui prendra le relais de l'actuel début 2026. Des moyens additionnels de collecte en mer (cinq sargators) seront déployés en Martinique et en Guadeloupe, qui viendront appuyer la mise en place de nouveaux barrages en mer. Par ailleurs, l'agence régionale de santé (ARS) de la Martinique va déployer un nouveau plan d'action en

matière sanitaire pour offrir une meilleure couverture de la population. S'agissant de la protection de l'environnement, un site de stockage expérimental sera déployé avec l'accompagnement du CEREMA. Le futur plan national sargasses III offrira de nouveaux moyens à cette action coordonnée et ambitieuse, dont l'Etat porte aujourd'hui l'essentiel des dépenses, pour que, très légitimement, la population puisse être protégée.

Données clés

Auteur : [M. Marcellin Nadeau](#)

Circonscription : Martinique (2^e circonscription) - Gauche Démocrate et Républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7232

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : [Outre-mer](#)

Ministère attributaire : [Outre-mer](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 juin 2025](#), page 4125

Réponse publiée au JO le : [1er juillet 2025](#), page 5840